



AVIS DE PUBLICATION

(article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

Sanctions administratives communales – Lutte contre le Covid-19

Le Bourgmestre de la Commune de Lasne informe la population qu'en séance du 14 avril 2020, le Collège communal informe la population des mesures prises pour lutter contre le Covid-19, qui entreront en vigueur le 14 avril 2020.

Le dossier complet peut être consulté au Service Environnement de l'Administration communale de Lasne – Place Communale, 2 à 1380 Lasne, tous les jours ouvrables de 9h à 12h ou sur RDV.

Pour tout renseignement : 02/634.18.07.

Fait à Lasne, le 14 avril 2020

Le Bourgmestre,



Laurence ROTTHIER

Début de la présente publication : le 14 avril 2020

